



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com



PORNICHET



LA BAULE



LE POULIGUEN

COMMUNIQUÉ

Trois associations de la baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen (PROSIMAR, GRSB et ASPEN) avec le soutien d'autres associations de la Presqu'île Guérandaise, ont déposé un recours contre l'arrêté préfectoral du 17 mars 2016, autorisant la *Société Parc du Banc de Guérande, SAS au capital de 100€ et zéro salarié (!!)*, à implanter et à exploiter une installation électrique éolienne en mer au large de la commune de Saint-Nazaire, en fait de celles de Pornichet, La Baule, Le Pouliguen et de la Presqu'île Guérandaise.

Ce recours s'appuie sur l'insuffisance de l'étude d'impact, sur l'irrégularité de l'enquête publique et sur l'atteinte à l'environnement.

Les associations, au sein du collectif DLM, contestent ce projet depuis 2011 et réclament, a minima, l'éloignement de la zone au-delà du Banc de Guérande, riche de biodiversité : on ne peut pas détruire ce site qui rend des services écologiques majeurs (*zone de nourricerie, reproduction crustacés homards, captation CO2, présence de mammifères marins, de poissons pélagiques tels que saumons, thons rouges, maigres, bars*). Cette alternative aurait dû être étudiée obligatoirement selon la doctrine gouvernementale EVITER-REDUIRE-COMPENSER [cf ERC*], localisée sur des fonds marins moins fragiles, dans la limite des 30m de profondeur autorisant des fondations, par exemple gravitaires, de moindre impact environnemental. Les éoliennes seraient aussi moins visibles depuis notre côte touristique.

Contrairement aux autres sites de Fécamp, Courseulles et St Briec qui font l'objet de nombreuses oppositions de la part des associations et autorités locales, ici, ni les pêcheurs locaux ni les élus n'ont vraiment contesté ce projet de 2,5 milliards d'€ dont l'impact économique serait négatif pour le territoire et ruineux pour le pays.

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) vient de publier le coût de la Contribution au Service Public d'Electricité CSPE de 9,7 milliards d'€ en 2017, principalement du fait des énergies renouvelables subventionnées. Les charges sont officiellement en augmentation de +19% par rapport à 2015, mais les montants à payer de +45% avec le rattrapage tarifaire !!!

Les media font de plus en plus écho à ces inquiétudes financières et à la gabegie de l'éolien offshore, mais les associations environnementales se retrouvent seules à combattre cette dérive et à promouvoir une véritable réflexion économique et environnementale (biodiversité) à moyen ou long terme.

Communiqué DLM du 25 juillet 2016

Contact DLM : Alain Doré 06 80 20 38 40

[ERC*] http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Doctrine_ERC.pdf